

Référentiel d'évaluation

de l'option de base groupée (O.B.G.)

Horticulteur Spécialisé en Aménagement des Parcs et jardins

Code : 1214 P 7^{ème}

(plein exercice et alternance art. 49)

Date d'approbation par la commission : 27 mai 2013

Date d'approbation par le Pouvoir organisateur : 24 septembre 2013

Pour le Pouvoir Organisateur,

Prénom, Nom :

Signature

Mode d'emploi à l'usage de l'équipe pédagogique

1. Organiser

- a. Le schéma de passation des épreuves de qualification (www.cpeons.be) est d'application.
- b. Le référentiel fournit la nature et la planification pour le degré des différentes épreuves d'évaluation de l'OBG.
- c. La planification au sein d'une année peut être modifiée par la direction, si nécessaire.
- d. Le règlement des études fournit les principes de l'agenda et de l'organisation des épreuves. L'école décide des modalités pratiques et les communique.
- e. C'est l'école qui désigne les épreuves qualifiantes et transcrit son choix dans un tableau récapitulatif des épreuves qui lui est propre. Cependant, le référentiel propose une sélection d'épreuves qualifiantes qui répond aux exigences en la matière.

2. Enseigner

- a. Chaque enseignant conçoit ses activités d'enseignement sur base des indications des différents référentiels (profil de formation, référentiel d'évaluation, programme) et des recommandations pédagogiques et méthodologiques du Pouvoir Organisateur (projets pédagogique et éducatif de la Province de Hainaut). En particulier, les apprentissages sont articulés logiquement en fonction:
 - de la nature de chacune des épreuves et de leur planification,
 - du tableau de concertation pour la planification des ressources,
 - de la concertation de l'équipe pédagogique,
 - des contraintes et opportunités inhérentes à l'environnement (commande client, projet, ...) et à l'organisation (absence d'un professeur, disponibilités d'un matériel, ...).

Le tableau de concertation pour la planification des ressources répartit les apprentissages tout au long du cursus en cohérence avec les épreuves de l'OBG. Il est un outil indispensable afin de garantir que tous les apprentissages nécessaires à la maîtrise de l'EAC seront effectivement organisés. Il vise aussi à optimiser l'emploi du temps et éviter qu'un apprentissage soit effectué plusieurs fois dans différents cours au détriment d'autres apprentissages. Pour faciliter le travail de concertation, la commission s'efforce de fournir un tableau indicatif. Chaque équipe est appelée à l'adapter à ses besoins ou, le cas échéant, à construire son propre tableau. Le tableau doit aider le nouvel enseignant à s'inscrire harmonieusement dans le projet de l'équipe.
- b. Un élève ne peut être sanctionné pour des compétences qu'il n'a pu apprendre. Lorsque des événements empêchent le respect des planifications, l'équipe éducative peut légitimement et de manière exceptionnelle, modifier l'épreuve afin qu'elle corresponde aux compétences réellement enseignées aux élèves. Cependant, il appartient à l'école de veiller à ce que, au terme du degré, l'ensemble des compétences CM du PF (compétences à maîtriser du profil de formation) aient été enseignées et évaluées. La modification des échéances des périodes telles que définies dans le règlement des études nécessite l'accord du P.O.

3. Evaluer les compétences par le biais des EAC (ensembles articulés de compétences)

- a. Le règlement des études explicite les modalités de l'évaluation.
- b. L'évaluation est collégiale, les compétences de l'élève sont appréciées par le jury sur base du cahier des charges et à l'aide de la grille d'évaluation.
- c. Les informations permettant de juger des compétences actuelles de l'élève sont soumises à l'ensemble du jury. Il peut s'agir d'un travail écrit ou pratique, d'un entretien avec l'élève, d'un rapport et de l'observation des compétences exercées sur le lieu de stage ou encore des activités de remédiation. Le travail journalier ne constitue pas une information suffisante.
- d. Dans le cas des CEFA, des compétences sont nécessairement apprises, exercées et évaluées sur le lieu de stage grâce à une grille d'évaluation spécifique, propre à l'école.
- e. Lorsqu'une remédiation a été mise en place, les résultats obtenus sont pris en considération.

4. Evaluer les ressources

- a. Les ressources sont :
 - les savoirs : les concepts, notions, règles, principes que l'élève est capable de citer – nommer – reconnaître - définir – décrire – expliquer –
 - les savoir-faire : les outils, techniques, notions, règles, principes, méthodes, que l'élève est capable d'utiliser – de lire – d'appliquer – d'illustrer – de pratiquer – de manipuler – de documenter – ...
 - les attitudes.
- b. Les ressources sont évaluées de manière contextualisée lors des épreuves EAC. Les ressources en lien avec la problématique traitée peuvent faire l'objet de questions directes les ciblant précisément.
- c. Il est cependant possible d'évaluer de manière sommative des ressources non contextualisées lors d'une épreuve spécifique non qualifiante. Il s'agit alors de cibler les ressources-clés, c'est-à-dire les ressources identifiées comme des pré-requis essentiels à la réussite (par exemple, les règles et pratiques de sécurité, d'hygiène, de déontologie ou la manipulation de machines, ...). Les ressources-clés sont répertoriées dans le tableau de concertation pour la planification des ressources. Un module-ressources peut tenir lieu d'épreuve de l'OBG une fois par année scolaire, à la place d'un EAC. Dans ce cas, le référentiel le prévoit.
- d. L'épreuve ou module ressources est unique pour l'ensemble des cours de l'OBG. Elle est conçue collégalement.
- e. Certains référentiels autorisent l'évaluation de ressources non contextualisées en plus de l'EAC. Ce dispositif est exceptionnel et motivé par des spécificités des grilles horaires. Si le référentiel ne le prévoit pas, une telle procédure d'évaluation ne doit pas être envisagée.

5. Délibérer l'épreuve de l'OBG

- a. Le jury, constitué de professeurs de l'OBG et, pour les épreuves qualifiantes, idéalement de membres extérieurs, est présidé par un de ses membres internes à l'établissement ou par la Direction ou son délégué.
- b. Sur base des commentaires exprimés par chacun de ses membres, le jury décide collégalement si l'élève maîtrise les compétences visées par l'épreuve. Il n'y a donc pas d'évaluation « cours par cours ».
- c. Le jury peut acter directement la décision (maîtrise / non maîtrise) ou choisir de coter le niveau des compétences. La cotation est collégiale, basée sur le consensus ou la moyenne.
- d. En cas d'échec, le jury motive sa décision en indiquant la nature des manquements. Il décide des modalités de remédiation. Si l'élève doit ne représenter qu'une partie de l'épreuve, le jury explicite la nature de la nouvelle épreuve.
- e. Le Président signe le bulletin et le transmet à la Direction.

La délibération certificative ou pour le passage de classe est organisée conformément au règlement des études.

6. Remédier

- a. La remédiation est immédiate (lors de l'apprentissage) ou différée (après l'épreuve sommative et le constat d'échec).
- b. La remédiation indiquée pour l'élève en échec est actée au bulletin et mise en place au plus tôt.

7. Communiquer

- a. Les informations pédagogiques (dont les critères d'évaluation et la nature des EAC) et pratiques sont communiquées et expliquées aux élèves et parents en début de formation. Le canevas « Mon dossier d'apprentissage » proposé par le CPEONS dans le cadre de la CPU peut être adapté dans ce but.
- b. La grille d'évaluation tient lieu de bulletin pour l'OBG. Un récapitulatif des différentes épreuves, en particulier des épreuves comptant pour la qualification, peut être joint.
- c. Le jury extérieur s'adaptera plus aisément au dispositif s'il est préalablement informé du cahier des charges, de la grille d'évaluation, des règles de délibération, de son propre rôle et du déroulement de l'épreuve.

Recommandations destinées à l'équipe pédagogique

La commission définit les références communes aux différents établissements qui organisent la section. Chaque école reste souveraine pour opérer certains choix, tels que le barème des évaluations, la planification des stages, la prise en charge de la préparation des élèves aux épreuves, la constitution des jurys et leur fonctionnement, l'organisation des remédiations, le portfolio, etc.

1. Les épreuves de qualification

Les épreuves de qualification (EAC Q) interviennent seules dans l'octroi du certificat de qualification. Il s'agit nécessairement d'EAC qui, ensemble, couvrent toutes les Compétences à Maîtriser (CM) du Profil de Formation (PF).

Le référentiel propose un choix d'épreuves de qualification, indiquées par le sigle « Q » dans le tableau récapitulatif des épreuves. L'école peut modifier cette option tout en veillant à couvrir le PF.

Les autres épreuves EAC ont une valeur plus formative mais peuvent intervenir dans la décision de passage de classe.

Au moins une épreuve de qualification doit être organisée par année d'études.

Certains EAC sont simplifiés et constituent une étape avant l'EAC. On parle d'approche spiralaire. L'EAC simplifié est dit « intermédiaire » (EAC I).

Les modules ressources et les EAC complétés d'une épreuve « ressources » non contextualisée ne sont jamais qualifiants.

Si le découpage en EAC est spiralaire, il semble logique de considérer comme qualifiants les EAC terminaux. Néanmoins, l'EAC qualifiant de 5^{ème} année peut être un EAC intermédiaire de la spirale (EAC I/Q).

Sauf réorientation, le redoublement en 5^{ème} année est rarement pertinent dans le cadre d'une OBG spiralaire.

2. Respect des programmes

Il est prévisible que le programme, le profil de formation (PF) et le présent dossier d'évaluation soient cohérents entre eux. En cas de doute, le PF reste la référence principale. Il faut cependant noter que les métiers évoluent, de sorte qu'un PF peut subir des adaptations. Un dossier d'évaluation reste donc un outil « à un moment donné », susceptible de perfectionnements.

3. Stages (sauf puériculture, aspirant en nursing, ens. professionnel secondaire complémentaire et CEFA)

Le stage est un lieu d'apprentissage au même titre que l'atelier, le laboratoire ou la salle de classe.

Il permet d'intégrer les apprentissages des différents cours et d'exercer ses compétences dans un contexte professionnel réel. Il est organisé conformément au règlement des études.

Les compétences exercées en stage sont une information utile pour évaluer certains EAC. Dans ce cas, la grille d'évaluation de l'EAC le prévoit. Les consignes pédagogiques du stage gagnent donc à être conçues collégialement par l'ensemble des professeurs de l'OBG. Le professeur « maître de stage » doit disposer des informations suffisantes, en particulier d'indicateurs, pour observer les compétences de l'élève en stage et en rendre compte aux membres du jury. Il reste indiqué d'organiser des épreuves à caractère pratique au sein de l'école et en présence des membres du jury.

Il est également possible au jury de l'épreuve EAC d'évaluer les compétences de l'élève à partir du rapport de stage, d'une épreuve orale portant sur ce rapport et des informations recueillies par le maître de stage. Dans ce cas, le scénario de l'épreuve le prévoit.

Par contre, l'appréciation globale donnée au stage ne concerne pas nécessairement les seules compétences visées par l'EAC et ne constitue donc pas en soi une information pertinente pour décider de la maîtrise d'un EAC. Pour rappel, une épreuve de l'OBG est interdisciplinaire et doit être évaluée par l'ensemble des enseignants de l'OBG. L'appréciation du stage reste une démarche formative nécessaire.

Les questions d'indiscipline ne peuvent intervenir dans l'évaluation et sont traitées sur base du règlement d'ordre intérieur et de la convention de stage. En particulier, l'absence non justifiée sur le lieu de stage entre dans le total légal d'absences injustifiées. L'étudiant perd alors la qualité d'élève régulier.

Cependant, certains profils de formation comportent des CM relatives aux conduites professionnelles adaptées (ex. : la ponctualité). Dans ce cas seulement, ces conduites peuvent intervenir comme indicateurs et sont reprises dans la grille d'évaluation du référentiel.

4. Barème (EAC)

ATTENTION : le référentiel fixe un seuil minimum à atteindre. Ce seuil ne peut dépasser les exigences du profil de formation. L'élève qui atteint ce seuil doit réussir l'épreuve. L'équipe pédagogique doit s'efforcer d'amener chaque élève à ce seuil et de favoriser le dépassement du seuil.

Le barème indiqué dans le référentiel est fourni à titre indicatif.

Un barème adéquat pour l'évaluation d'un EAC est : non acquis (NA) / acquis (A). Cette approche, en phase avec l'intégration de compétences et la logique interdisciplinaire, aide à motiver adéquatement les décisions d'échec. Cependant, elle nécessite un fonctionnement adapté du jury.

Lorsque le critère de maîtrise de la compétence est acquis, il peut être coté.

La cotation de chaque critère et de calcul de la moyenne pour une réussite à 50% conduit l'élève à réussir l'épreuve même lorsqu'il présente des lacunes importantes au niveau de l'un ou l'autre critère. Cette situation moins cohérente avec l'approche par compétences peut compliquer la motivation des décisions.

5. Pondération (EAC)

Le référentiel ne fournit pas de pondération. L'école peut opter pour une pondération et la décliner par une répartition des points ou par un nombre d'étoiles. La pondération peut être remplacée par la prise en compte d'indicateurs « incontournables » que sont les contraintes particulières imposées dans les consignes du cahier des charges de l'EAC.

6. Cours de la formation commune (FC)

Les cours de la FC sont évalués séparément par discipline.

Un professeur de la FC peut, sur décision de l'équipe pédagogique, participer au jury de l'OBG.

Il peut utiliser la production de l'OBG comme support pour évaluer les compétences propres à sa discipline de la FC mais il ne peut faire intervenir cette appréciation dans l'évaluation de l'OBG, laquelle porte exclusivement sur les compétences CM du PF.

Le tableau de planification peut intégrer des ressources des cours de la formation commune et faciliter ainsi la coordination des apprentissages.

7. Encadrement de l'épreuve EAC

Le référentiel prévoit la désignation de la discipline dont le chargé de cours sera chargé de favoriser l'intégration des apprentissages et préparer les élèves à l'épreuve EAC (professeur-accompagnateur).

La Direction de l'établissement peut modifier cette disposition.

8. Autonomie, responsabilité et évaluation formative

Le dispositif d'évaluation de l'OBG fonctionne mal s'il est mal compris par les élèves, leurs parents ou par les enseignants. Des conditions qui favorisent son bon fonctionnement sont :

- la compréhension et l'adhésion des enseignants à l'approche pédagogique, leur volonté de réussir en équipe ;
- l'information claire et cohérente des élèves et des parents, qu'il s'agisse des grilles, des scénarios ou de l'organisation ;
- lors de l'apprentissage, l'utilisation systématique et maîtrisée des grilles critériées, dans une perspective d'auto-évaluation et de remédiation immédiate.

9. Culture scolaire

Elèves, parents et enseignants sont imprégnés d'une culture scolaire fondée sur la vérification des savoirs, la sanction du mérite et la motivation par les points.

Le changement de culture est fondamental et réclame d'être expliqué. Il nécessite de la patience, un cadrage fréquent, une concertation et un effort de communication. La transition peut induire des effets pervers dont le jeune ne doit pas faire les frais.

10. Recommandations particulières de la commission

Il est indispensable que, sur l'ensemble des trois épreuves EAC, l'élève soit amené au moins une fois à **réaliser** les travaux.

Un document non officiel est fourni à titre indicatif en annexe : tableau de répartition des CM par EAC.

Evaluation de l'option de base groupée

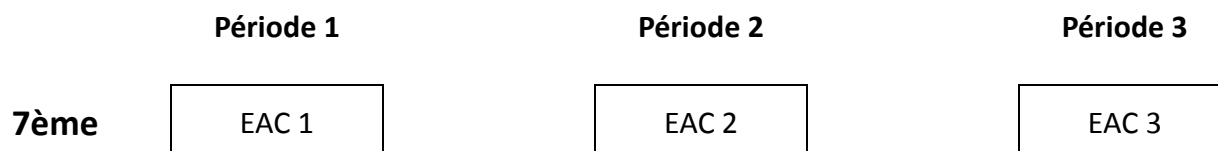
3^{ème} degré : 7^{ème}

Section (PF) : code : 1214
Intitulé : Horticulteur Spécialisé en Aménagement des Parcs et jardins

Tableau récapitulatif des épreuves

Epreuve (**)	Q (*)	Intitulé
EAC 1	X	Effectuer les opérations d'automne en création et entretien d'espaces verts
EAC 2	X	Effectuer les opérations d'hiver en création et entretien d'espaces verts
EAC 3	X	Effectuer les opérations de printemps et d'été en création et entretien d'espaces verts

Planification des épreuves (organigramme)



(*) Placer une croix (X) lorsque l'EAC compte comme épreuve de qualification (au choix de l'école – donné à titre indicatif)

(**) **EAC** = ensemble articulé de compétences

Section : Horticulteur Spécialisé en Aménagement des Parcs et jardins

TABLEAU DE CONCERTATION POUR LA PLANIFICATION DES RESSOURCES (savoirs – savoir-faire – attitudes)

Tableau fourni à titre indicatif dans le but de faciliter la concertation pour la planification

Cours de l'OBG (et cours de la formation commune, s'il y a lieu)

EAC	Période	Technologie	Aménagement des parcs et jardins	TP et stages
EAC 1	P1	<p><u>La législation et les règlements spécifiques en matière de protection et prévention au travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les obligations propres à la formation • Les équipements de protection physique et matérielle <p><u>La sécurité et l'hygiène</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures de sécurité personnelle et matérielle, physiques et mécaniques • Les indications reprises sur les étiquettes des différents produits commerciaux • Les logos, pictogrammes, et abréviations conventionnels • Les consignes de sécurité et d'hygiène individuelles et collectives lors de l'utilisation de produits commerciaux • Les risques potentiels inhérents aux travaux réguliers • Les n° d'appel d'urgence (Centre antipoison, pompiers...) • Les soins et précautions minimaux des accidents récurrents <p><u>Les principales règles d'ergonomie</u></p> <p><u>La législation en matière d'environnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les recommandations du Plan d'Environnement pour un Développement durable : <ul style="list-style-type: none"> ~ Les dégâts possibles dus à l'application des pesticides et engrais ; ~ Les méthodes permettant de réduire leur 	<p><u>L'état des lieux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les étapes d'un état des lieux : <ul style="list-style-type: none"> ~ L'observation et l'analyse (agencement végétal et non végétal, état physiologique et sanitaire, l'état des constructions et équipements) ; ~ Le matériel approprié au métrage utile (+ nomenclature) ; ~ Le métré ; ~ Le croquis à main levée ; ~ Le rapport. • les points importants de l'aménagement existant : <ul style="list-style-type: none"> ~ Les composants traditionnels d'un aménagement de parc / jardin ; ~ Les contraintes ambiantes récurrentes à l'aménagement ; ~ Les termes usuels du métier en matière d'aménagement ; ~ Le rapport « de terrain » ; ~ Les conventions représentatives d'un lieu à aménager ; ~ Le respect visuel des proportions du lieu représenté. <p><u>L'identification des végétaux de saison</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les règles de la nomenclature (famille-genre-espèce-cultivar), les descriptions et les exigences spécifiques (sol, exposition, entretien) • Les utilisations potentielles des principaux 	<p><u>La législation et les règlements spécifiques en matière de protection et prévention au travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner et employer les protections prévues et les adapter aux contraintes ambiantes • Veiller à sa propre protection et à celle des autres <p><u>La sécurité et l'hygiène</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Manipuler les outils, le matériel dans le respect des normes et de sécurité établies par le fabricant • Mettre en pratique, à bon escient, les différentes mesures de sécurité • Suivre les indications lors de l'utilisation de produits commerciaux <p><u>Les principales règles d'ergonomie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer les tâches en adoptant les postures et les gestes ergonomiques <p><u>La législation en matière d'environnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les recommandations du Plan d'Environnement pour un Développement durable • Sélectionner et utiliser avec pertinence, les procédés / produits alternatifs en se conformant aux modes d'emploi préconisés • Ajuster et régler les outils, machines et matériel pour une utilisation respectueuse de l'environnement

		<p>usage ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ~ Les moyens de lutte chimiques et leurs caractéristiques ; ~ Les moyens de lutte alternatifs (noms et avantages contextuels) et leurs caractéristiques. <ul style="list-style-type: none"> • Les outils, machines et matériels : <ul style="list-style-type: none"> ~ Les consignes d'utilisation ; ~ Le respect des dosages. <p><u>Les techniques de mise en œuvre d'aménagement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La construction d'un muret, d'un escalier : <ul style="list-style-type: none"> ~ Les matériaux et les outils nécessaires et leur mode d'emploi ; ~ Les différents types ; ~ Les différents types de coupes techniques usuelles ; ~ La chronologie de construction ; ~ Les prescriptions légales et spécifiques. • La construction d'une terrasse en bois, d'une allée, d'un pavage : <ul style="list-style-type: none"> ~ Les types et styles ; ~ Les coupes techniques courantes ; ~ Les matériaux usuels et spécifiques. 	<p>genres, espèces et cultivars</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les termes usuels du métier en matière de végétaux <p><u>L'identification des matériaux et du mobilier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La simulation des différents aménagements : <ul style="list-style-type: none"> ~ Les composants « mobilier de jardin » courants (pergola, treillage,...) ; ~ La recherche des informations sur l'équipement et le mobilier de jardin ; ~ La constitution d'un dossier documenté ; ~ L'analyse de la documentation et la distinction du mobilier le mieux adapté pour agrès pour enfants, fontaines et jeux d'eau, éclairages extérieurs ; ~ Les règles de base en matière d'associations de matériaux (esthétique). <p><u>Les techniques de mise en œuvre d'aménagement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les plantations saisonnières : <ul style="list-style-type: none"> ~ Les principes de base (à racines nues, en mottes, en conteneurs) ; ~ Les types de plantations (à racines nues, en mottes et en conteneurs) ; ~ La chronologie des opérations ; ~ Les outils adéquats et leur mode d'emploi ; ~ Les gestes techniques courants et particuliers ; ~ Les précautions manipulatoires et matérielles. 	<p><u>Les techniques de mise en œuvre d'aménagement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Matérialiser l'aménagement : <ul style="list-style-type: none"> ~ Piqueter ; ~ Mesurer. • Construire un muret, un escalier : <ul style="list-style-type: none"> ~ Sélectionner les matériaux ; ~ Utiliser le matériel et les outils adéquats. • Construire une terrasse, une allée et un pavage : <ul style="list-style-type: none"> ~ Sélectionner les matériaux ; ~ Utiliser le matériel et les outils adéquats. • Réaliser des plantations de saison : <ul style="list-style-type: none"> ~ Utiliser les outils adaptés. <p><u>La manipulation des végétaux de saison sur le terrain</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner les végétaux en fonction de leurs spécificités et de leurs finalités • Utiliser la terminologie d'identification des végétaux <p><u>L'entretien des espaces verts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmer les travaux • Effectuer la taille saisonnière des végétaux • Adapter les gestes aux contraintes ambiantes • effectuer l'entretien du sol (paillage, binage, sarclage, buttage...) • Effectuer les traitements phytosanitaires après identification <p><u>L'entretien des gazons</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmer les travaux • Effectuer les travaux (tonte, scarification, aération, fertilisation, irrigation, roulage, sablage, protection phytosanitaire préventive et curative)
--	--	---	--	--

				<p><u>Le nettoyage du chantier</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Utiliser les produits..., selon les nécessités identifiées dans le respect de la législation• Eliminer et de recycler les déchets conformément aux prescriptions légales spécifiques
--	--	--	--	---

EAC	Période	Technologie	Aménagement des parcs et jardins	TP et stages
EAC 2	P2	<p><u>Les techniques de mise en œuvre d'aménagement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'installation de drainage : <ul style="list-style-type: none"> ~ La notion de drainage ; ~ La chronologie des opérations ; ~ Les matériaux et dispositifs de sécurité. • L'installation d'adduction et d'évacuation d'eau : <ul style="list-style-type: none"> ~ Les notions de base de petite plomberie ; ~ Les matériaux et dispositifs de sécurité personnels et environnementaux ; ~ Le matériel potentiel et effectif selon les contraintes « vertes » ; ~ La succession des phases opératoires ; ~ Les matériaux et dispositifs sécuritaires adaptés aux contraintes locales. • Le montage d'un circuit électrique simple : <ul style="list-style-type: none"> ~ Les notions de base d'électricité ; ~ Les précautions électriques en espace vert ; ~ La chronologie des opérations dans le respect des normes sécuritaires et environnementales ; ~ Les matériaux et dispositifs de sécurité. • La pose d'une clôture : <ul style="list-style-type: none"> ~ Les différents types et styles (composition, finalité, spécificités...); ~ La méthode de placement et de construction ; ~ Les matériaux. 	<p><u>L'agencement végétal et non végétal du lieu sur plan simple</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les règles de base de présentation • Les conventions représentatives en usage • Les règles de base de réalisation (échelle, orientation, traits...) <p><u>L'identification des végétaux de saison</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les descriptions et les exigences spécifiques (sol, exposition, entretien) • Les utilisations potentielles des principaux genres, espèces et cultivars • Les termes usuels du métier en matière de végétaux <p><u>L'identification des matériaux et du mobilier de jardin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La simulation des différents aménagements en matière de clôture et d'éclairage : <ul style="list-style-type: none"> ~ La recherche d'informations ; ~ La constitution d'un dossier documenté ; ~ Les règles de base en matière d'associations de matériaux (esthétique). <p><u>Les jardins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les styles (français, anglais, japonais, contemporains et avant-gardistes) • Les types de jardins particuliers (unifamiliaux ou collectifs) • La terminologie thématique spécifique <p><u>Les aménagements simples sur plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La législation liée à l'urbanisme • L'importance du cahier de charges d'Etat • Le plan simple d'état des lieux 	<p><u>Les techniques de mise en œuvre d'aménagement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Matérialiser l'aménagement : <ul style="list-style-type: none"> ~ Piqueter ; ~ Mesurer. • Poser un système de drainage : <ul style="list-style-type: none"> ~ Sélectionner les matériaux ; ~ Utiliser le matériel et les outils adéquats. • Monter un système d'adduction d'eau et d'évacuation : <ul style="list-style-type: none"> ~ Sélectionner les matériaux ; ~ -Utiliser le matériel et les outils adéquats. • Monter un circuit électrique simple : <ul style="list-style-type: none"> ~ Sélectionner les matériaux ; ~ Utiliser le matériel et les outils adéquats. • Poser une clôture : <ul style="list-style-type: none"> ~ Sélectionner les matériaux ; ~ Utiliser le matériel et les outils adéquats. <p><u>La manipulation des végétaux de saison sur le terrain</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner les végétaux en fonction de leurs spécificités et de leurs finalités • Utiliser la terminologie d'identification des végétaux <p><u>L'entretien des espaces verts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmer les travaux • Effectuer la taille saisonnière des végétaux • Adapter les gestes aux contraintes ambiantes • Etablir un calendrier des travaux d'entretien • Etablir la fiche de chantier des travaux

			<ul style="list-style-type: none"> • Les conventions représentatives du jardin 	<p><u>L'entretien du matériel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyer et entretenir le matériel usuel, régulièrement • Remédier aux défauts les plus fréquentes • Vérifier la fonctionnalité du matériel avant de commencer le travail <p><u>Le nettoyage du chantier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les produits..., selon les nécessités identifiées dans le respect de la législation • Eliminer et de recycler les déchets conformément aux prescriptions légales spécifiques
--	--	--	---	---

EAC	Période	Technologie	Aménagement de parcs et jardins	TP et stages
EAC 3	P3	<p><u>Les techniques de mise en œuvre d'aménagement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La construction d'une rocaille : <ul style="list-style-type: none"> ~ Les principes de base ; ~ Les composants, leurs caractéristiques et leur compatibilité ; ~ La chronologie des différentes opérations ; ~ Les matériaux. La construction d'une pièce d'eau : <ul style="list-style-type: none"> ~ Les principes de base ; ~ Les matériaux courants (composants, spécificités et compatibilités) ; ~ Le processus opératoire traditionnel et la méthodologie de construction ; ~ Les accessoires d'éclairage et de fonctionnalité ; ~ Les précautions usuelles de manipulation et d'installation. <p><u>Les relations professionnelles avec la clientèle et les partenaires de l'entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La recherche de la clientèle et des partenaires de l'entreprise Les ressources d'identification de clients potentiels Les annuaires et catalogues <p><u>La gestion et l'organisation de l'entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> la politique d'achat : <ul style="list-style-type: none"> ~ Les tendances du marché ; ~ Les disponibilités financières (actuelles et prospectives) ; ~ Les besoins en achats de l'entreprise, les critères en fonction des tâches récurrentes ; ~ Les référentiels professionnels ~ Les critères comparatifs de choix (coût, 	<p><u>La conception d'un projet d'aménagement simple sur plan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Rappel des règles de base de présentation et de réalisation et des conventions d'usage L'avant-projet : <ul style="list-style-type: none"> ~ Les composants traditionnels, essentiels et indispensables ; ~ Les composants « verts » (leurs caractéristiques, avantages, inconvénients...). Le plan de plantation : <ul style="list-style-type: none"> ~ Les matériaux et les matériels les mieux adaptés à la situation donnée ; ~ La chronologie dans l'exécution des travaux ; ~ Les délais ; ~ Les commandes de matières et matériaux, en correspondance avec le planning d'exécution. <p><u>L'identification des végétaux de saison</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les descriptions et les exigences spécifiques (sol, exposition, entretien) Les utilisations potentielles des principaux genres, espèces et cultivars Les termes usuels du métier en matière de végétaux L'exploitation d'une base de données simple sur les végétaux Notion « d'associations types » <p><u>L'identification des matériaux et du mobilier de jardin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La simulation des différents aménagements en matière de pièce d'eau, fontaine et jet d'eau, rocaille, bois et métaux, matériaux 	<p><u>Les techniques de mise en œuvre d'aménagement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Matérialiser l'aménagement : <ul style="list-style-type: none"> ~ Piqueter ; ~ Mesurer. Construire une rocaille : <ul style="list-style-type: none"> ~ Sélectionner les matériaux ; ~ Utiliser le matériel et les outils adéquats ; ~ Réaliser les profils (déblais et remblais). Construire une pièce d'eau : <ul style="list-style-type: none"> ~ Sélectionner les matériaux ; ~ Utiliser le matériel et les outils adéquats ; ~ Poser des points de niveau. Réaliser des plantations de saison : <ul style="list-style-type: none"> ~ Utiliser les outils adaptés. Mettre en place un gazon : <ul style="list-style-type: none"> ~ Préparer le sol à engazonner ~ Semer le gazon ~ Poser un gazon en placage ~ Effectuer les opérations postérieures au semis et au placage <p><u>La manipulation des végétaux de saison sur le terrain</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Sélectionner les végétaux en fonction de leurs spécificités et de leurs finalités Utiliser la terminologie d'identification des végétaux Utiliser une base de données simple sur les végétaux : sélectionner les végétaux par couleur, taille, sol,...

		<p>fonctionnalité, amortissement, stockage...);</p> <ul style="list-style-type: none"> ~ La gestion de la documentation ; ~ Le bon de commande. <ul style="list-style-type: none"> • Le devis d'aménagement ou d'entretien : <ul style="list-style-type: none"> ~ Le principe du devis ; ~ Les rubriques usuelles d'un devis ; ~ Le métré ; ~ Le calcul des prix ; ~ L'établissement d'un devis. 	<p>accompagnant les plantations (écorces, couverture de sol synthétique, le paillage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ~ La recherche d'informations ; ~ La constitution d'un dossier documenté ; ~ Les règles de base en matière d'associations de matériaux (esthétique). <p><u>Les techniques de mise en œuvre d'aménagement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les plantations saisonnières : <ul style="list-style-type: none"> ~ Les principes de base (à racines nues, en mottes, en conteneurs) ; ~ Les types de plantations saisonnières (à racines nues, en mottes et en conteneurs) ; ~ La chronologie des opérations ; ~ Les outils adéquats et leur mode d'emploi ; ~ Les gestes techniques courants et particuliers ; ~ Les précautions manipulatoires et matérielles. • La mise en place d'un gazon : <ul style="list-style-type: none"> ~ La chronologie de préparation d'un sol à engazonner ; ~ La planification opératoire préalable à la préparation d'un sol à engazonner ; ~ La chronologie des opérations de réhabilitation d'un gazon ; ~ Les gestes techniques de la mise en place et leurs principes ergonomiques. 	<p><u>L'entretien des espaces verts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmer les travaux • Adapter les gestes aux contraintes ambiantes • Effectuer les traitements phytosanitaires après identification • Effectuer les travaux de fertilisation • Effectuer les travaux d'irrigation <p><u>Le nettoyage du chantier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les produits..., selon les nécessités identifiées dans le respect de la législation • Eliminer et de recycler les déchets conformément aux prescriptions légales spécifiques <p><u>La gestion et l'organisation de l'entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôler les achats : <ul style="list-style-type: none"> ~ Réceptionner une commande ; ~ Vérifier la conformité de la livraison par rapport à la commande. • Organiser le travail : <ul style="list-style-type: none"> ~ Répartir les tâches en fonction du personnel et du matériel disponibles ~ Rédiger une fiche de chantier
--	--	---	--	---

Niveau : 7^{ème}

Classement : P

Section : Horticulteur Spécialisé en Aménagement des Parcs et jardins

Intitulé : Effectuer les opérations d'automne en création et entretien d'espaces
verts

Epreuve qualifiante

CAHIER DES CHARGES – EAC 1

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

1.1.1 / 1.1.2 / 1.2.1 / 1.2.2 / 1.2.3 / 1.2.4 / 1.2.5 / 1.3.1 / 1.4.1 / 1.4.2 / 1.4.3
3.1.1 / 3.1.2 / 3.1.3 / 3.3.1 / 3.3.2 / 3.3.4 / 3.4.1 / 3.4.4 / 3.5.1 / 3.5.2
4.1.1 / 4.2.1
5.1.1 / 5.2.1 / 5.2.2 / 5.3.1 / 5.3.3
6.1.1 / 6.1.2 / 6.1.3
8.1.1 / 8.6.1 / 8.6.2 / 8.6.3 / 8.6.4 / 8.7.1 / 8.7.2 / 8.7.3 / 8.7.4 / 8.11.1 / 8.11.2 / 8.11.3 / 8.13.1 / 8.13.2 / 8.13.3 / 8.13.4
9.1.1 / 9.1.2 / 9.1.5 / 9.2.1

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

Vous travaillez pour l'entreprise « Cocooning Garden ».

Le patron reçoit une demande d'aménagement et d'entretien d'un jardin existant. En tant qu'ouvrier, le patron vous envoie sur place pour établir l'état des lieux et prendre connaissance des modifications souhaitées par le client.

Après étude du projet, le patron vous confie sa mise en œuvre ainsi que l'entretien d'automne des massifs et pelouses.

3. Invariants

- L'état des lieux (croquis et rapport) d'une parcelle (état sanitaire des végétaux et état des constructions et équipements) imposée par les professeurs (qui doit être suffisante et raisonnable).
- La mise en place d'aménagements (qui doivent être suffisants et raisonnables, voir paramètres) au départ d'un croquis d'aménagement fourni par les professeurs :
 - deux constructions ;
 - la plantation (maximum 25 plantes variées).
- L'entretien d'un petit massif ornemental et d'un gazon.
- La reconnaissance d'un problème sanitaire.
- L'application d'un traitement phytosanitaire désigné par les professeurs.
- La planification de l'entretien du gazon.

4. Paramètres (variables)

- Le croquis d'aménagement.
- Le type de construction (une terrasse de 1 m² maximum, un muret de maximum 1m de long et maximum 50 cm de haut, une allée de 1 m² maximum, un dallage de 1 m² maximum, un pavage de 1 m² maximum, un escalier simple).
- La forme, la superficie et les matériaux utilisés pour les constructions.
- Le type de plantation et le choix des plantes.
- La technique de désherbage (mécanique ou chimique).
- Le problème sanitaire est réel ou simulé.
- Les outils et machines à utiliser pour les tâches demandées.
- Le type de tailles en fonction du végétal imposé.
- L'explication ou la réalisation des techniques et opérations liées à :
 - la construction des 2 éléments structurels ;
 - la plantation ;
 - l'entretien de jardin ;
 - l'application de traitements phytosanitaires.

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Les données relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires.

6. Consignes

➤ **tâche à effectuer et production attendue (théorique et pratique avec interview)**

En tenue de pratique, en possession de votre petit matériel, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'urbanisme et de façon individuelle, vous devez expliquer et, sur demande, réaliser les travaux qui vous sont confiés et en particulier :

- l'état des lieux de la parcelle qui vous est confiée ;
- le piquetage des 2 constructions et des plantations en fonction du croquis d'aménagement fourni par les professeurs ;
- les 2 constructions après avoir sélectionné les matériaux parmi ceux mis à votre disposition ;
- les plantations après avoir sélectionné dans le lot de plantes mis à votre disposition les végétaux nécessaires ;
- l'entretien de quelques végétaux d'une zone ornementale (avec taille appropriée) désignée par les professeurs et du gazon ;
- le traitement phytosanitaire suite à l'identification d'un problème.

Partie écrite

Vous devez :

- réaliser le croquis manuel et le rapport sur l'état sanitaire des végétaux et l'état des constructions et équipements correspondant à l'état de la parcelle déterminée ;
- établir le planning annuel d'entretien du gazon désigné.

Vous devez justifier vos choix et solutions.

➤ **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

- Respecter le végétal.
- Respecter le matériel mis à disposition.

➤ **conditions matérielles**

L'apprenant(e) dispose :

- d'un croquis d'aménagement précisant le type de terrasse, de mur et de plantes ;
- de produits phytosanitaires et de leurs notices d'emploi ;
- du matériel végétal ;
- des matériaux nécessaires à la construction de la terrasse ;
- des matériaux nécessaires à la construction du muret ;
- de l'outillage et de machines adéquats ;
- de manuels d'entretien des machines.

➤ **temps accordé pour la réalisation du travail**

Maximum 4 demi-journées.

7. Professeur-accompagnateur

Discipline : Pratique Professionnelle et stages.

Section : Horticulteur Spécialisé en Aménagement des parcs et jardins

Classement : P

Niveau : 7^{ème}

Intitulé : Effectuer les opérations d'automne en création et entretien d'espaces

verts

Epreuve qualifiante

Bulletin - EAC 1

Critère	Indicateur	Appréciation
Se gérer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'équipement de protection individuel est porté ➤ Les règles de sécurité et d'hygiène sont respectées 	NA / A
Respecter son environnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les déchets sont triés et placés en filière de recyclage ➤ Les produits sont manipulés selon les normes 	NA / A
Interpréter Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'état des lieux correspond à la réalité de la parcelle ➤ Le travail correspond au croquis d'exécution ➤ Les végétaux sont correctement identifiés 	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La chronologie des travaux est correcte ➤ Les explications relatives aux opérations de construction, de plantation, d'entretien et de traitement phytosanitaire sont adaptées ➤ Les techniques et opérations relatives à la construction, à la plantation, à l'entretien et au traitement phytosanitaire sont exécutées de manière appropriée ➤ Le calendrier d'entretien du gazon est adéquat ➤ Les compétences exercées en stage et liées à l'EAC sont maîtrisées ➤ Le transfert à d'autres situations est adéquat ➤ Le travail est abouti 	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La nomenclature est utilisée correctement (identification et orthographe) ➤ Les termes techniques sont utilisés ➤ Les documents sont compréhensibles, en particulier le croquis et le rapport sont rédigés selon les normes ➤ L'expression orale est claire 	NA / A
S'organiser	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les outils, le matériel et les matériaux sont préparés ➤ Le chantier est rangé pendant et après le travail ➤ L'outillage est maintenu en bon état 	NA / A
Commentaires et plan éventuel de remédiation		



Référentiel d'évaluation des compétences
PF 1214 – Horticulteur Spécialisé en
Aménagement des Parcs et jardins

En date du, l'élève (Nom, Prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

Niveau : 7^{ème}

Classement : P

Section : Horticulteur Spécialisé en Aménagement des Parcs et jardins

Intitulé : Effectuer les opérations d'hiver en création et entretien d'espaces verts

Epreuve qualifiante

CAHIER DES CHARGES – EAC 2

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

1.1.1 / 1.1.2 / 1.2.1 / 1.2.2 / 1.2.3 / 1.2.4 / 1.2.5 / 1.3.1 / 1.4.1 / 1.4.2 / 1.4.3
3.2.1 / 3.2.2
4.1.1 / 4.2.1
5.1.1 / 5.2.1 / 5.2.2 / 5.3.1 / 5.3.3
6.1.1 / 6.1.2 / 6.1.3
7.1.1 / 7.1.2 / 7.1.3 / 7.1.4 / 7.1.5 / 7.2.2 / 7.2.3
8.1.1 / 8.3.1 / 8.3.2 / 8.3.3 / 8.3.4 / 8.4.1 / 8.4.2 / 8.4.3 / 8.4.4 / 8.5.1 / 8.5.2 / 8.5.3 / 8.5.4 / 8.8.1 / 8.8.2 / 8.8.3 / 8.8.4 / 8.13.1 / 8.13.2 / 8.13.3 / 8.13.4
9.1.1 / 9.5.1
10.5.1

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

Vous travaillez pour l'entreprise « Cocooning Garden ».

Le patron reçoit une demande d'aménagement d'un jardin existant. En tant qu'ouvrier, le patron, vous envoie sur place pour établir le plan de ce jardin et prendre connaissance des modifications souhaitées par le client.

Celui-ci vous demande de tailler les quelques arbres fruitiers qu'il possède.

Après étude du projet, le patron vous confie sa mise en œuvre.

Le client souhaite un calendrier annuel d'entretien de son jardin.

Entre temps, vous planifiez l'entretien du matériel de l'entreprise.

3. Invariants

- Le plan simple correspondant à l'état des lieux validé (idéalement effectué en EAC 1).
- La mise en place d'aménagements (qui doivent être suffisants et raisonnables) au départ d'un croquis d'aménagement fourni par les professeurs :
 - le choix et la construction d'un élément mobilier ;
 - un montage électrique simple ;
 - un montage simple d'adduction d'eau ;
 - une installation de drainage d'une zone humide.
- La taille d'un arbre fruitier.
- La planification de l'entretien du jardin en lien avec le plan imposé.
- La planification de l'entretien du matériel.

4. Paramètres (variables)

- L'état des lieux est réalisé par l'élève en EAC 1 ou fourni par le professeur.
- Le croquis d'aménagement varie d'une année à l'autre.
- Le type de mobilier (clôtures de maximum 10 m, treillage de maximum 10 m, agrès, fontaine...).
- Les matériaux utilisés pour l'installation électrique.
- Les matériaux utilisés pour l'adduction eau.
- Le mode de drainage peut être naturel (plantes) ou artificiel et au choix de l'élève ou imposé par les professeurs.
- La réalisation de l'installation de drainage peut être réelle ou simulée en surface ou sur croquis.
- Les outils et machines à utiliser pour les tâches demandées.
- L'explication ou la réalisation des techniques et opérations liées à la pose :
 - de la clôture ;
 - du montage électrique ;
 - du montage d'adduction d'eau ;
 - de l'installation de drainage.
- L'explication ou la réalisation des techniques et opérations liées à la taille des arbres fruitiers.
- Le type de taille en fonction de l'arbre fruitier.

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Les données relatives à la maintenance des machines.

6. Consignes

- **tâche à effectuer et production attendue (théorique et pratique avec interview)**

Partie écrite

1. Vous devez réaliser le plan correspondant à l'état des lieux en votre possession.

2. De plus, au départ du croquis d'aménagement imposé par les professeurs (précisant les dimensions ou le nombre de l'élément mobilier, la zone humide et les emplacements des points d'eau et électriques ainsi que les points d'alimentation en eau et en électricité), vous devez :

- établir le planning annuel d'entretien de l'espace ;
- proposer un choix pour l'élément mobilier désigné ;
- établir la quantité des matériaux pour l'élément mobilier, le montage d'adduction d'eau et l'installation électrique correspondant au plan fourni ;
- compléter le plan du professeur par la structure du drainage ;
- effectuer le croquis en coupe de la pose du drain.

Partie pratique

En tenue de pratique, en possession de votre petit matériel, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'urbanisme et de façon individuelle, vous devez expliquer et, sur demande, réaliser les travaux qui vous sont confiés et en particulier :

- le piquetage de l'élément mobilier ;
- la pose de l'élément mobilier, du point d'eau et de la prise électrique après avoir sélectionné les matériaux parmi ceux mis à votre disposition ;
- la taille de l'arbre fruitier.

Par ailleurs, et pour la machine qui vous est confiée, vous devez expliquer la planification de la maintenance de premier niveau.

Vous devez justifier vos choix et solutions.

➤ **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

- Respecter le végétal.
- Respecter le matériel mis à disposition.

➤ **conditions matérielles**

L'apprenant(e) dispose:

- de l'état des lieux de la parcelle de l'EAC 1 ou d'une autre imposée par les professeurs ;
- du croquis d'aménagement précisant la hauteur de la clôture, la zone humide et les emplacements des points d'eau et électriques ainsi que les points d'alimentation en eau et en électricité ;
- des matériaux nécessaires à la construction de la clôture ;
- des matériaux nécessaires au montage de :
 - ~ l'installation électrique ;
 - ~ l'installation d'adduction d'eau ;
 - ~ l'installation de drainage.
- du matériel végétal ;
- de l'outillage et de machines adéquats ;
- de manuels d'entretien des machines.

➤ **temps accordé pour la réalisation du travail**

Maximum 4 demi-journées.

8. Professeur-accompagnateur

Discipline : Pratique Professionnelle et stages.

Section : Horticulteur Spécialisé en Aménagement des parcs et jardins

Classement : P

Niveau : 7^{ème}

Intitulé : Effectuer les opérations d'hiver en création et entretien d'espaces verts

Epreuve qualifiante

Bulletin - EAC 2

Critère	Indicateur	Appréciation
Se gérer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'équipement de protection individuel est porté ➤ Les règles de sécurité et d'hygiène sont respectées 	NA / A
Respecter son environnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les déchets sont triés et placés en filière de recyclage 	NA / A
Interpréter Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le plan correspond au croquis de l'état des lieux ➤ Le travail correspond au plan d'exécution ➤ Les végétaux sont correctement identifiés 	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La chronologie des travaux est correcte ➤ Les explications relatives aux opérations de pose de clôture, de montage électrique, de montage d'adduction d'eau et d'installation de drainage sont adaptées ➤ Les techniques et opérations relatives à la pose de clôture, au montage électrique, au montage d'adduction d'eau et à l'installation de drainage sont exécutées de manière appropriée ➤ Les explications relatives aux opérations de taille d'arbres fruitiers sont adaptées ➤ Les techniques et opérations relatives à la taille d'arbres fruitiers sont exécutées de manière appropriée ➤ Le calendrier d'entretien du jardin est adéquat ➤ La planification de l'entretien de la machine est adéquate ➤ Les normes, règles et réglementations sont respectées ➤ Les compétences exercées en stage et liées à l'EAC sont maîtrisées ➤ Le transfert à d'autres situations est adéquat ➤ Le travail est abouti 	NA / A
Complétude	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La nomenclature est utilisée correctement (identification et orthographe correcte) ➤ Les termes techniques sont utilisés ➤ Les documents sont compréhensibles, en particulier le plan est réalisé selon les normes ➤ L'expression orale est claire 	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les outils, le matériel et les matériaux sont préparés ➤ Le chantier est rangé pendant et après le travail ➤ L'outillage est maintenu en bon état 	NA / A
S'organiser		
Commentaires et plan éventuel de remédiation		



Référentiel d'évaluation des compétences
PF 1214 – Horticulteur Spécialisé en
Aménagement des Parcs et jardins

En date du, l'élève (Nom, Prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

Niveau : 7^{ème}

Classement : P

Section : Horticulteur Spécialisé en Aménagement des Parcs et jardins

Intitulé : Effectuer les opérations de printemps et d'été en création et entretien d'espaces verts

Epreuve qualifiante

CAHIER DES CHARGES – EAC 3

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

1.1.1 / 1.1.2 / 1.2.1 / 1.2.2 / 1.2.3 / 1.2.4 / 1.2.5 / 1.3.1 / 1.4.1 / 1.4.2 / 1.4.3
2.1.1 / 2.1.2
3.2.1 / 3.2.2
4.1.1 / 4.2.1 / 4.3.1 / 4.3.2 / 4.4.1
5.1.1 / 5.2.1 / 5.2.2 / 5.3.1 / 5.3.3
6.1.1 / 6.1.2 / 6.1.3
7.2.4 / 7.2.5 / 7.4.1 / 7.4.2 / 7.4.3
8.1.1 / 8.2.1 / 8.2.2 / 8.2.3 / 8.9.1 / 8.9.2 / 8.9.3 / 8.9.4 / 8.10.1 / 8.10.2 / 8.10.3 / 8.10.4 / 8.10.5 / 8.10.6 / 8.11.1 / 8.11.2 / 8.11.3 / 8.12.1 / 8.12.2 / 8.12.3 / 8.12.4 / 8.12.5 / 8.13.1 / 8.13.2 / 8.13.3 / 8.13.4
9.1.1 / 9.1.3 / 9.1.4
10.1.1 / 10.1.2 / 10.1.3 / 10.1.4 / 10.2.1 / 10.2.2 / 10.3.1 / 10.4.3

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

Vous travaillez pour l'entreprise 'Cocooning Garden'.

Au sein d'un grand jardin particulier existant, vous êtes appelé pour supprimer le potager qui est resté à l'abandon depuis 3 ans et aménager à la place un espace de repos.

Le propriétaire vous demande un projet d'aménagement comportant une pelouse, une rocaille, une pièce d'eau, des plantations d'arbres, d'arbustes et plantes vivaces.

Vous devez lui expliquer le projet et lui soumettre le devis.

Si le client accepte votre proposition, vous serez amené à réaliser l'aménagement.

3. Invariants

- La conception d'un projet d'aménagement comportant :
 - le plan d'aménagement composé au minimum d'un plan de plantation et d'un gazon ;
 - le devis simple sur base d'un canevas ;
 - le bon de commande correspondant sur base d'un canevas ;
 - la planification de l'aménagement ;
 - l'organisation de l'installation d'un élément dans le cas où vous travaillez en équipe ;
 - la fiche de gestion journalière du chantier pour l'installation d'un élément.
- La défense orale du projet.

- La mise en place d'aménagements (qui doivent être suffisants et raisonnables) au départ d'un croquis environnemental fourni par les professeurs :
 - la construction d'un plan d'eau ;
 - et/ou la construction d'une rocaille ;
 - et/ou l'installation d'un gazon ;
 - et/ou la plantation (maximum 25 plantes variées).
- La coordination des travaux d'irrigation et de fertilisation.

4. Paramètres (variables)

- Le projet d'aménagement est composé :
 - soit d'un plan de plantation et d'un gazon ;
 - soit plan de plantation et d'un gazon complété d'un élément structurel (pièce d'eau, rocaille...).
- Le devis peut porter sur l'aménagement ou l'entretien.
- L'organisation du travail peut concerner l'installation du gazon ou la plantation.
- La fiche de gestion journalière du chantier peut concerner l'installation du gazon ou la plantation.
- L'explication orale ou la réalisation d'une ou plusieurs techniques et opérations d'aménagement.
- Le nombre d'ouvriers à disposition peut varier de 2 à 3.

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Les données relatives à l'utilisation de fertilisants.

6. Consignes

➤ tâche à effectuer et production attendue (théorique et pratique avec interview)

Vous devez élaborer un dossier de qualité professionnelle et le défendre oralement (expliquer, justifier).

Ce dossier comprendra :

- le plan d'aménagement à partir d'une situation fournie par le professeur et d'une superficie de maximum 5 ares. (gazon et plantation + éventuellement suivant le paramètre choisi, un élément structurel, contrainte environnementale, dimensions, exposition, type de sol...) ;
- le devis simple sur base d'un canevas ;
- le bon de commande des matériaux nécessaires ;
- la planification de l'aménagement ;
- l'organisation de l'installation d'un élément désigné par les professeurs sachant que vous travaillez avec 2 ouvriers ;
- la fiche de gestion journalière de l'installation de l'élément désigné par les professeurs.

Par ailleurs, vous devez, de manière professionnelle, expliquer oralement et, sur demande, réaliser les travaux qui vous sont confiés.

➤ **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

- Respecter le végétal.
- Respecter le matériel mis à disposition.

➤ **conditions matérielles**

L'apprenant(e) dispose:

- du croquis d'aménagement précisant l'emplacement de la rocaille, du plan d'eau et des plantations ;
- des matériaux nécessaires ;
- du matériel végétal ;
- de l'outillage et de machines adéquats ;
- des manuels d'entretien des machines ;
- des documents à compléter (bon de commande, devis, fiche de chantier) ;
- de la notice des fertilisants.

➤ **temps accordé pour la réalisation du travail**

La préparation du projet en classe peut se faire 2 semaines avant la passation de l'épreuve.
Maximum 4 demi-journées pour la défense orale du projet et la partie pratique.

9. Professeur-accompagnateur

Discipline : Pratique Professionnelle et stages.

Section : Horticulteur Spécialisé en Aménagement des parcs et jardins

Classement : P

Niveau : 7^{ème}

**Intitulé : Effectuer les opérations de printemps et d'été en création et entretien
 d'espaces verts**

Epreuve qualifiante

Bulletin - EAC 3

Critère	Indicateur	Appréciation
Se gérer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'équipement de protection individuel est porté ➤ Les règles de sécurité et d'hygiène sont respectées 	NA / A
Respecter son environnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les déchets sont triés et placés en filière de recyclage 	NA / A
Interpréter Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le travail correspond au plan d'exécution ➤ Les végétaux sont correctement identifiés ➤ Le plan répond à la demande 	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La chronologie des travaux est correcte ➤ Les explications sont adaptées (défense orale) ➤ Les arguments sont pertinents (défense orale) ➤ Le devis est complet ➤ Le métré est précis (tolérance : au maximum + 20%) ➤ Le bon de commande est correct ➤ La planification de l'aménagement est cohérente ➤ Le plan est réalisé dans les règles de l'art ➤ la fiche de gestion journalière de l'élément est complétée correctement ➤ Les explications relatives aux opérations de réalisation du plan d'eau, de la rocaille, des plantations, du gazon, de l'irrigation et de la fertilisation sont adaptées ➤ Les techniques et opérations relatives à la réalisation du plan d'eau, de la rocaille, des plantations, du gazon, de l'irrigation et de la fertilisation sont exécutées de manière appropriée ➤ Les normes, règles et réglementations sont respectées ➤ Les compétences exercées en stage et liées à l'EAC sont maîtrisées ➤ Le transfert à d'autres situations est adéquat 	NA / A
Complétude	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le travail est abouti 	
Communiquer Lisibilité et soin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La nomenclature est utilisée correctement (identification et orthographe correcte) ➤ Les termes techniques sont utilisés ➤ Les documents sont compréhensibles ➤ L'expression orale est claire 	NA / A
S'organiser	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les outils, le matériel et les matériaux sont préparés ➤ L'organisation du chantier de l'élément est cohérente ➤ Le chantier est rangé pendant et après le travail ➤ L'outillage est maintenu en bon état 	NA / A

Commentaires et plan éventuel de remédiation

En date du, l'élève (Nom, Prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction